

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240830-A2024-495-AR
Date de télétransmission : 30/08/2024
Date de réception préfecture : 30/08/2024

ARRETE DU PRESIDENT
N° A2024-0495

Objet : Prolongation de la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

- VU le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage et plus particulièrement son article 6 ;
- VU l'arrêté du Président N° A2024-0376 en date du 12 août 2024, portant fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey, du 20 août au 23 septembre 2024 inclus, afin de réaliser des travaux de remise en état et d'améliorations des équipements ;
- CONSIDERANT que les travaux ne seront pas achevés à la date du 23 septembre 2024 compte tenu du retard d'approvisionnement en matériaux lié au mois d'août ;

ARRETE

Article 1 : La fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey sera prorogée **du mardi 24 septembre 2024 au jeudi 10 octobre 2024 inclus**.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et notifié au chef de brigade de la gendarmerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 août 2024.

Le président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER



Le Président,
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
et informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lyon
dans un délai de deux mois
à compter de sa publicité.

TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE LE : 30 août 2024

PUBLICATION LE : **03 SEP. 2024**